



Formation Praticien(ne) Tellington TTouch® pour chiens et autres petits animaux en Suisse

Règles portant sur la formation à la méthode Tellington TTouch pour chiens/petits animaux

**Formation avec certificat Coach Tellington TTouch pour chiens/petits animaux
Formation complémentaire Tellington TTouch Practitioner 1, 2 et 3**

Le déroulement de la formation :

Durée : La formation s'étale sur deux ans, elle est composée de quatre modules d'une durée de 6 jours chacun. Ces modules ont lieu deux fois par an.

Certificat : Si vous en remplissez les conditions, vous obtiendrez à la fin de la formation un certificat de « Coach Tellington TTouch pour chiens/petits animaux », ce qui vous autorise à utiliser le logo et le nom de la méthode Tellington ainsi que la méthode Tellington TTouch dans la mesure de l'autorisation qui vous est alors octroyée.

Cours d'essai : Les personnes intéressées se familiarisent avec la formation lors d'un cours de six jours qui ne les engage pas encore ; chaque participant est admis à participer à un cours d'essai s'il a déjà suivi au moins un atelier de deux jours¹. Ce n'est qu'après ce cours d'essai que vous vous décidez définitivement à suivre la formation intégrale. Le module 1 de la formation tient compte du cours d'essai.

Suite de la formation : Tous ceux et toutes celles qui décident de poursuivre la formation après le module d'introduction participent à trois autres modules de six jours.

Coûts : les coûts s'élèvent à CHF 1 370.- par module.

Le prix d'un contrat comprenant quatre modules à effectuer dans les deux ans s'élève à CHF 1 230.- par module (CHF 4 920.- pour quatre modules).

En cas de résiliation anticipée ou d'interruption du contrat, la différence de prix correspondant au rabais lié au contrat (CHF 140.-) doit être versée pour les modules déjà effectués.

Il est possible de réserver sans engagement certains modules de six jours à un prix s'élevant à CHF 1 370.- par module, soit sans rabais.

Les étudiants, les étudiantes et les personnes en formation paient, s'ils sont âgés de moins de 26 ans, un prix spécial de CHF 1 027.- par module.

¹ Les personnes disposant de plus d'expériences avec d'autres espèces d'animaux ainsi que les personnes désireuses de développer leur formation sans travailler professionnellement sont également les bienvenues. Si vous en faites partie, veuillez vous adresser à la direction de la formation.



Tellington TTouch®

Extrait du règlement - méthode Tellington TTouch® pour petits animaux en Suisse

Prérequis pour la formation :

Connaissances de base Tellington-TTouch : des ateliers de deux jours permettant d'acquérir les connaissances de base sont donnés en continu en Suisse par des praticiens/praticiennes 2 ou 3. Vous trouverez des informations détaillées sur le site www.tellington-ttouch.ch.

Littérature :

Linda Tellington-Jones et Sybil Taylor: Der neue Weg im Umgang mit Tieren

Linda Tellington-Jones: Tellington-Training pour les chiens

Informations quant à la formation en Suisse (en allemand, français, anglais) :

Lisa Leicht

Mühlestrasse 11

3053 Münchenbuchsee

Tél. 079 356 57 21

E-mail : lisa@lisaleicht.ch

www.lisaleicht.ch



Les règles applicables à la formation Tellington TTouch® pour chiens et petits animaux en Suisse :

Vous pouvez suivre l'intégralité de la formation sans viser l'obtention d'un certificat. Si vous désirez par contre utiliser la méthode Tellington TTouch® pour un usage professionnel, les directives suivantes s'appliquent :

Certificats

Après le **quatrième module** et après avoir remis 12 cas d'études en tout (cf. ci-dessous), après avoir passé l'examen écrit et après avoir fait preuve de vos compétences pratiques pendant les modules, vous recevrez votre premier certificat de « **Coach Tellington TTouch pour chiens/petits animaux** » si vous connaissez les techniques nécessaires. Ce certificat vous permet de terminer la formation ou de la poursuivre.

Compétences du « Coach Tellington TTouch pour chiens/petits animaux »

Travail rémunéré avec un particulier et/ou son chien/ses petits animaux.

- **brèves présentations gratuites** dans des associations ou des groupes d'intérêt :

au moyen d'extraits de DVD concernant la méthode Tellington TTouch
au moyen de rapports portant sur les expériences glanées lors du travail Tellington
le cas échéant, par la présentation du travail pratique sur un chien qui vous est bien connu.
Une peluche peut remplacer votre propre chien ou un chien qui vous serait bien connu - ou le compléter.

Praticien/praticienne « Tellington TTouch (Practitioner) (P1) »

De nombreux participants souhaitent devenir « Tellington TTouch Practitioner 1 (P1) ». Dans ce cas, vous remplissez au moins les conditions suivantes :

Vous avez participé à six modules de formation.

Vous avez remis 17 cas d'études en tout (cf. ci-dessous) que vous avez discutés avec votre mentor, l'Instructor en charge du module ou un assistant/une assistante.

Vous comprenez la philosophie de la méthode Tellington et en maîtrisez les techniques.

Vous disposez des compétences nécessaires pour organiser des groupes et les animer.

Vous avez participé à une journée d'examen où vous avez pu faire la preuve de vos connaissances et de votre capacité à donner des cours à des groupes. Le montant de CHF 80.- couvrant les frais administratifs afférents à l'examen a été versé.

Des **exceptions** sont faites pour les Practitioner Tellington TTouch® qui ne travaillent pas avec des chiens mais *exclusivement* avec des chats, des oiseaux, des reptiles et/ou d'autres petits animaux. Si c'est votre cas, veuillez vous renseigner svp.



Tellington TTouch®

Extrait du règlement - méthode Tellington TTouch® pour petits animaux en Suisse

Compétences du « Tellington TTouch Practitioner 1 »

En plus des compétences du « Tellington TTouch Coach », la personne qui remplit les conditions du « Tellington TTouch Practitioner 1 » peut donner, aussi contre rémunération, des cours d'un jour et de courtes présentations d'une durée inférieure à quatre heures.

Cas d'études :

Vous documentez votre expérience pratique en consignait par écrit des cas pratiques portant sur votre travail avec des chiens ou d'autres animaux :

Des cas d'études doivent être soumis, ce qui garantit que le coach/practitioner en formation accumule des expériences pratiques du travail entre les modules, ce qui doit lui permettre de construire un système d'enregistrement qui lui soit propre et utile et de donner une vue d'ensemble du travail des participants à la formation aux instructrices Tellington.

Dix-sept cas d'études portant sur des chiens doivent être remis en tout d'après le schéma suivant :

| | |
|--|--|
| 2 ^e module de formation seule séance | 2 cas d'études portant sur ses propres animaux et/ou issus d'une seule séance |
| 3 ^e module de formation | 5 cas d'études |
| 4 ^e module de formation | 5 cas d'études dont deux au moins portant sur des chiens avec leur détenteur ou leur détentrice et deux au moins composés de trois séances |
| Év. 5 ^e module de formation | 5 cas d'études, dont quatre au moins portant sur des chiens avec leur détenteur ou leur détentrice et trois au moins composés de trois séances |

Jour de l'examen :

Lors de cette journée, les instructeurs et les instructrices se prennent le temps de travailler individuellement avec vous et de vous donner un feedback de votre travail. Cette journée n'est pas seulement importante pour vous à cause du feedback que vous recevez, elle permet également aux instructeurs et aux instructrices d'évaluer si vous maîtrisez toutes les techniques nécessaires pour le certificat de « **praticien/praticienne 1** ». Au cas où vous auriez encore des lacunes de compréhension, vous aurez la possibilité d'approfondir vos connaissances et votre savoir-faire et d'en faire preuve lors d'une autre journée d'examen.

Un montant de CHF 80.- lié aux frais administratifs de l'examen est facturé.

Le jour de l'examen, vous présentez ce que vous avez préparé pour un cours Tellington TTouch® d'un jour.

La liste des praticiens/des praticiennes :

Vous figurez sur la liste des praticiens/des praticiennes,

- si vous demandez l'adhésion et si vous payez la cotisation de l'association TTouch-CH,
- si vous avez le certificat de coach ou de praticien/de praticienne,



Tellington TTouch®

Extrait du règlement - méthode Tellington TTouch® pour petits animaux en Suisse

- si vous suivez régulièrement des cours de formation continue et/ou si vous participez en tant qu'assistant à des modules de formation

Absences :

Pendant les six modules de formation, vous pouvez être absent/absente pendant trois jours au total sans conséquences. Les modules de formation sont facturés intégralement même si vous en manquez différents jours. Si vous manquez plus de trois jours au total, vous devrez rattraper les jours manquants.

Formation continue :

Nous recommandons de suivre régulièrement une formation continue. Afin de figurer sur la liste des praticiens/praticiennes, vous devriez participer au moins tous les deux ans à un « advanced training » et/ou participez en tant qu'assistant/assistante à un module de formation.

Praticien/praticienne Tellington TTouch (P2)

Un praticien/une praticienne 2 peut - en plus des compétences du praticien 1/de la praticienne 1 – donner des cours de deux jours.

Pour devenir praticien/praticienne 2, vous devez faire la preuve de votre expérience à donner 10 cours d'une journée, au moins, et vous participez en tant qu'assistant/assistante à deux autres modules de la formation avec certificat au moins. En général, cet assistantat est gratuit et non rétribué. La promotion au rang P2 est possible au plus tôt un an après avoir réussi le P1. Ces conditions constituent des exigences minimales.

Praticien/praticienne Tellington TTouch (P3)

Il s'agit d'une distinction honorifique attribuée aux instructrices/instructeurs qui ont collaboré étroitement et durant de nombreuses années avec l'association Tellington TTouch tout en enseignant la méthode Tellington. Les règles détaillées afférentes à la formation avec certificat exposent la promotion au rang P3.

Ateliers supplémentaires pour la formation des adultes en relation avec le travail sur les chiens :

Seules des connaissances techniques en matière de santé, d'éducation et de sciences du comportement sont à même de garantir une approche professionnelle des animaux de compagnie. Afin de pouvoir transmettre durablement votre savoir à vos clients, vous disposez aussi de connaissances de base de la didactique, de la méthodique, du droit et du marketing et de la budgétisation.



Tellington TTouch®

Extrait du règlement - méthode Tellington TTouch® pour petits animaux en Suisse

Depuis 2013, des ateliers supplémentaires vous proposent d'acquérir des connaissances de base en matière de marketing, de droit et de formation des adultes et un savoir technique cynologique dans l'esprit Tellington TTouch®. Ces ateliers supplémentaires sont intégrés aux modules.